Élections professionnelles dans les établissements de la Fonction Publique Hospitalière

ÉLECTION
aux Commissions Consultatives Paritaires 31
du 7 au 10 Décembre 2026

Contractuel.le.s



Par vote électronique, du 7 au 10 décembre, vous allez élire vos représentant.e.s aux Commissions Consultatives Paritaires.
Ce rendez-vous est un évènement majeur pour la vie démocratique des établissements.

En votant pour la **CGT**,
Vous exprimez le choix d'un vote d'actions, de revendications
et d'avancées sociales.
Avec vous, pour vous, dans l'intérêt de tous les personnels et les usager.e.s, les élu.e.s CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail et de vie, de rémunération et de carrière, d'accès aux formations et aux droits de tous !

La CGT est la première organisation syndicale dans la Fonction publique hospitalière. Elle porte des exigences pour plus d'emplois et de service public.

La CCP (Commission Consultative Paritaire) est une instance départementale pour les agents contractuel.les de droit public de la Fonction publique hospitalière.

Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux :

- Licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai
- Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
- Non-renouvellements des contrats des personnes investies d'un mandat syndical
- Motifs qui empêchent le reclassement de l'agent
- Examens des demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel

La CGT présente des candidates et candidats à l'écoute de vos difficultés et aspirations qui s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail de tou.te.s !

Ce seront des élu.e.s utiles, efficaces, engagé.e.s pour vous et avec vous.

La CGT exige la titularisation de tous les agents contractuels de la Fonction publique hospitalière.
Parce qu'un agent qui exerce durablement une mission permanente doit bénéficier d'un emploi stable, reconnu et protégé.
La titularisation, c'est :
-la sécurité de l'emploi
-l'égalité des droits
-de meilleures perspectives de carrière
-une protection statutaire renforcée
-la reconnaissance des compétences et de l'engagement professionnel.

La CGT refuse que les agents contractuels soient considérés comme une variable d'ajustement.
Elle combat :
•la précarité et la multiplication des contrats
•les inégalités de traitement
•les atteintes aux droits des agents
•toutes les formes de discrimination
•les discriminations dont sont spécifiquement victimes les agents contractuels.

Même travail, mêmes droits !

Pour la CGT, la précarité n'est pas une fatalité.
La titularisation de tous les contractuels est la meilleure garantie pour :
•protéger les agents ;
•garantir l'égalité de traitement
•mettre fin à la précarité
•renforcer le service public hospitalier.

La CGT défend chaque contractuel-le, combat toutes les discriminations et revendique un statut protecteur pour tous.



LUTTER, GAGNER Votez CGT
SANTÉ ET ACTION SOCIALE
la cgt

Du 7 au 10 décembre 2026,
Je donne de la force à mes valeurs,
Je vote CGT !